

Territoire du
RUANDA - URUNDI
Gebied

ASTRIDA



13203

Astrida , le 4 mai 1953.-
den

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op nr

du 19
van

N° 1403 /S.H.

Au Révérend Père De Cannière
au Grand Séminaire

NYAKIBANDA.-

..... ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :
Lépreux X.

Révérend Père,

J'ai l'honneur d'accuser réception, le 29 avril, de votre lettre du 17 du même mois, par laquelle vous me demandez d'intervenir pour un lépreux. Par lettre 3184/S.H. du 20-5-52 Monsieur le Résident nous faisait savoir que l'autorisation de transfert doit être donné par le Médecin après diagnostic et qu'il n'appartient pas au Service Territorial de les envoyer dans une léproserie.

Dès que le Médecin aura émis un avis favorable, nous sommes disposés à intervenir dans les frais éventuels.

Veuillez agréer, Révérend Père, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
VAN DER HEYDEN B.,

GRAND SÉMINAIRE RÉGIONAL
SAINT CHARLES

NYAKIBANDA, PAR ASTRIDA

RUANDA CONGO (BELGE)

III

Nyakibanda, le 17/4/53

29 AVR. 1953

Monsieur l'Administrateur

1567/S.M.

Pourrais-je vous s'adresser s'il n'y avait pas moyen de s'occuper
d'un lépreux d'ici. Il est âgé de 35 ans. Il est fort avancé, mais son état
n'est pas désespéré. Or il y a une léproserie à Ruyigi à l'Ukumbi pourriez-vous
espérer que vous pourriez faire quelque chose pour lui, veuillez agréer,
Monsieur l'Administrateur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux

P. Conroy

TERRITOIRE DU RUANDA - URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

N° 3184/ S.M.2

Kigali, le 20 Août 1952 .-

OBJET:
Hospitalisation lépreux.

*Reçu le 28.8.52
30/8/52 S.M.*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous,
copie du télégramme que m'adresse en date du 20 Août 1952
Monsieur le Médecin, Directeur des Services Médicaux du
Ruanda-Urundi :

- " Prière avertir tous membres service territorial inutile
- " envoyer lépreux NYANKANDA sans avoir reçu autorisation
- " préalable Médecin stop Aucun logement disponible actuelle-
- " ment stop Diagnostic devra être posé par Médecin préalable-
- " ment demandé autorisation transfert" .-

MEDEPRO.

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

Monsieur l'Administrateur de Territoires

à

A S T R I D A .-

